

LA COMMISSION BLANCHISSERIE DE SYNETAM

→ Elle rassemble en France les principaux constructeurs de matériels de blanchisserie rigoureusement sélectionnés sur la base de critères stricts.

→ Les signataires s'inscrivent dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et s'engagent au respect de l'application des points suivants :

1 | QUALITÉ ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La fabrication et la commercialisation de matériels de blanchisserie réparables, innovants et connectés, à la pointe de la technologie, visant à augmenter leur durée de vie et à réduire la consommation d'énergie et de détergents.

Des usines de fabrication conformes aux normes ISO 9001 et/ou 14001 essentiellement situées en Europe.

Des matériels respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie : conception, ressources, fabrication, emballages, transport, collecte et recyclage en fin de vie.

Des matériels conçus pour un usage professionnel offrant une durée de vie de 20 000 cycles en moyenne.

2 | RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET RÉGLEMENTAIRE

Des conditions de fabrication respectueuses des droits de la personne au travail : non exploitation des enfants, liberté syndicale, respect de la vie privée, non-discrimination, refus de la corruption, santé et sécurité au travail...

Des matériels à la conception ergonomique permettant bien-être au travail et réduction des Troubles musculo-squelettiques (TMS) des utilisateurs.

Des matériels conformes aux règles européennes (CE) garantissant un niveau élevé de santé et de sécurité pour leurs utilisateurs.

Des matériels conformes aux normes d'hygiène et permettant de satisfaire aux recommandations exigeantes de la méthode RABC.

3 | MAINTENANCE ET SAV

Une assistance technique permanente des personnels d'installation et de SAV, sur site, par hotline et/ou connectée (prise de contrôle à distance).

La fourniture de fiches d'entretien des matériels.

La préconisation de contrats de maintenance des matériels adaptés aux besoins des utilisateurs.

La garantie pendant 10 ans minimum d'une disponibilité de pièces détachées d'origine ou certifiées conformes.

4 | CONSEIL ET ASSISTANCE DES CLIENTS

Une information claire, objective, proportionnée, pertinente et loyale sur leurs matériels et prestations.

La mise à disposition de notices d'installation, de mise en service, d'utilisation et de dépannage relatives aux matériels livrés.

Une assistance personnalisée, directe ou indirecte, pour le choix du matériel adapté aux besoins de l'utilisateur.

Des conseils de spécialistes pour l'implantation, l'exploitation optimale des matériels et l'optimisation des process.

La garantie d'une compétence professionnelle des techniciens assurée par une formation continue délivrée par les fabricants.

RESPECT DE LA CHARTRE

Le Comité de déontologie de Synetam est chargé de veiller au respect des dispositions de la présente Charte. En cas de saisine, il instruit l'affaire et rapporte au Conseil d'Administration qui est seul à disposer d'un pouvoir de décision et de sa mise en œuvre.

SIGNATAIRES :

 



